(*Autre correspondance*)

Paris, 14 novembre 1879.

Il y a quelques semaines, je vous ai conseillé de suivre avec attention l'attitude du *Figaro* à l'égard du prince Napoléon ; ce journal, depuis la mort de M. de Villemessant, s'est montré beaucoup moins favorable à la cause royaliste et une étude sur le prince Napoléon laissait entrevoir des tendances vers le *César déclassé*. Dans l'article de ce matin sur les plans de résistance contre le radicalisme, le *Figaro* soulève son masque et intrigue plus ouvertement pour une candidature présidentielle du prince Napoléon.

La situation actuelle de la République est présentée comme ne pouvant plus durer. M. Grévy ne consentira pas à pratiquer une politique de résistance ; il y a bien M. le duc d'Aumale, mais le *Figaro* glisse légèrement sur cette candidature pour amener celle du prince Napoléon comme représentant *des groupes conservateurs*. Le *Figaro* se garde bien de nous apprendre où et quand le prince Napoléon a pu donner des gages de confiance à une politique conservatrice ?

Le *Figaro* ajoute que le prince ne veut pas sortir de sa réserve et s'en remet à la volonté du suffrage universel.

Il s'agirait donc de recommencer la comédie politique de Louis-Napoléon en 1848; je doute qu'elle puisse réussir, une seconde fois, au profit de l'homme qui, pendant tout le règne de son cousin, a joué un rôle si indigne comme soldat, comme diplomate, comme député, comme sénateur.

Le correspondant Allemand de la *Patrie* prétend savoir pourquoi M. de Saint-Vallier est allé à Varzin. Son explication, certes, est ingénieuse. Mais, d'autre part, on assure que, M. de Saint-Vallier serait allé, en hâte, se justifier de son intervention en faveur d'un rapprochement de la Russie et de l'Allemagne, les tentatives en ce sens ayant profondément irrité M. de Bismarck, jusqu'au point de lui faire parler de sa démission.

On annonce la publication prochaine d'une intéressante brochure de M. F. Riant sur les derniers incidents dont le conseil municipal a été le théâtre.

Le travail de M. E. Ollivier sur M. Thiers obtient un grand succès, même parmi les républicains. Un vieil ami de l'ex-président avouait, hier, que ce travail était ce qu'il avait lu de plus exact sur le personnage dont les adversaires du maréchal de Mac-Mahon avaient fait un fétiche.

DE SAINT-CHÉRON.

Bulletin Economique

MM. Richard Waddington et Claude sont arrivés jeudi à Amiens.

Ils ont été reçus à la gare par les principaux industriels de cette ville qui les ont accompagnés à la Chambre de commerce dont tous les membres étaient présents

M. Vulfran-Mollet, président de la Chambre de commerce, a pris le premier la parole et a exposé la situation critique faite à l'industrie. Il a insisté avec beaucoup de force sur les désastres irréparables qu'amènerait la continuation du *statu quo* ; il a terminé en appelant l'attention des personnages qui avaient bien voulu se rendre compte de *visu* de l'état véritable de l'industrie amiénoise sur les conséquences qui pouvaient résulter du maintien des tarifs actuels.

M. Waddington a répondu que cette question était étudiée avec tout le soin et la maturité nécessaires. Pour son compte, il a constaté déjà la situation fâcheuse dans laquelle se trouve l'industrie française vis-à-vis des industries similaires de l'étranger. Il a terminé en déclarant qu'il reconnaissait le bien fondé des *desiderata* et des réclamations qu'avaient formulés déjà les industriels français

Ces déclarations ont été accueillies avec la satisfaction la plus vive.

MM. Waddington et Claude ont visité ensuite les établissements les plus importants de la ville.

Avant leur départ pour Paris, un banquet qui ne comptait qu'un nombre fort restreint d'invités, intime en quelque sorte, a été offert à MM. Claude et Waddington.

Un toast a été porté, au nom des industriels amiénois, à M. Méline, rapporteur de la commission des textiles.

M. Claude a répondu, au nom de M. Méline, que les intérêts de l'industrie seraient défendus avec énergie et que tous les efforts seraient faits pour donner satisfaction aux légitimes revendications des industriels français.

—

Nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

« Nous avons entretenu nos lecteurs des protestations qu'avait soulevées le décret daté le 6 septembre dernier, par M. Tirard, et autorisant l'admission temporaire des tissus de soie malais d'un autre textile.

» Ces protestations sont venues, plus ou moins directement, des tisseurs de Lyon, dont les intérêts étaient compromis par ce décret, mais qui, vu leur passion bien connue pour le libre-échange, ne pouvaient agir directement.

» Une dépêche de Paris nous informe que le retrait de ce décret serait chose décidée »

Bulletin Militaire

Jusqu'à présent, un certain nombre d'élèves sortis de l'Ecole supérieure de guerre avec la note très-bien étaient attachés tous les ans à l'état-major général du ministère de la guerre.

On a trouvé que ce système n'était pas sans inconvénient.

A l'avenir les meilleurs élèves seront, à leur sortie de l'Ecole supérieure, attachés aux états-majors de corps d'armée où ils pourront mieux étudier les détails du service et acquérir les connaissances pratiques qu'à l'état-major du ministère.

—

On lit dans la *République française* :

« Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que l'école des sous-officiers d'infanterie quitterait prochainement le camp d'Avord où elle n'avait été, du reste, établie que provisoirement et où elle se trouvait dans des conditions aussi mauvaises que possible. C'est à Saint-Maixent que doit être transférée cette école. On a trouvé là une installation excellente qui ne demande que quelques aménagements. Toutefois la promotion de sous-officiers qui doit entrer à l'école au mois de janvier prochain en suivra encore les cours au camp d'Avord. Mais ce sera la dernière, sans doute, et la suivante ira à Saint-Maixent. »

—

On établit en ce moment, dans trois casernes de la garnison de Paris, la Nouvelle-France, Reuilly et les Invalides, des tirs couverts dont les troupes se serviront pendant la mauvaise saison.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 14 novembre 1879

Présidence de M. CH. DAUDET, maire.

Absents : MM. Léon Allart, Famechon' Flipo, Hazebrouck.

Le Conseil,

Nomme M. Joseph Quint secrétaire et procède au renouvellement des commissions dans l'ordre suivant :

ÉCOLES

MM. Caudrelier, P. Richard, Barbotin, Ryo, Funck.

FINANCES

MM. Funck, P. Richard, Quint, Deletoile, Louis Watine-Wattine.

GRANDS TRAVAUX

MM. Flipo, Ryo, Renaux, Théron et Willem.

VOIRIE

MM. Deletoile, Vaissier, Bourgeois, Willem, Ryo.

Désigne les délégués pour faire partie des commissions chargées de la révision des listes électorales en 1880 de la manière ci-après :

Canton Est.— MM. Joseph Quint, Flipo et Renaux.

Canton Ouest. — MM. Deletoile, Barbotin, Caudrelier.

Vote un crédit de 30,000 fr. à titre de subvention au Bureau de Bienfaisance pour terminer l'année 1879.

760 fr. pour placer des bouches d'eau sur l'avenue de la République.

2,330 fr. pour acquisition de corsets en fer pour garantir les plantations du Boulevard d'Armentières et de l'avenue de la République.

Homologue le projet de budget du service des chemins vicinaux pour l'année 1880, dressé par MM. les agents-voyers.

Le procès-verbal constatant la réception définitive des travaux de restauration de la façade de l'église Sainte-Elisabeth.

Renvoie à l'examen de la Commission des finances :

La demande d'indemnité de logement formée en faveur du 2e vicaire de la paroisse du Sacré-Cœur.

La demande de bourse à l'Institut des sourds-muets de Lille, en faveur du jeune Marchand.

Aux commissions de l'ébouage et des finances :

La demande d'un supplément de crédit de 13,000 francs pour le service de l'ébouage pendant l'année 1879.

A la Commission des grands travaux :

La pétition de divers habitants sollicitant la création d'un marché couvert dans le quartier Notre-Dame.

Sur la proposition de M. Bonne d'établir des fourneaux économiques,

Nomme une Commission spéciale chargée de l'étude de cette question. Cette commission est composée de MM. Bonne, Foveau et Caudrelier.

La séance est ajournée à demain samedi pour la continuation de la session.

Le Secrétaire,
J. QUINT.

—

Le *Propagateur* publie l'article suivant :

» A la veille du second tour de scrutin dans la canton Sud-Est de Lille, nous tenons à rappeler que le scrutin de dimanche dernier contient d'utiles enseignements, bien dignes d'attirer les méditations des hommes de bonne foi de tous les partis.

» Deux candidats, l'un adjoint au maire de Lille, l'autre conseiller municipal, se déclarant l'un et l'autre les partisans dévoués du régime actuel, patronés hautement par M. le sénateur Testelin, entourés des sympathies notoires de l'administration préfectorale, échouent piteusement contre un individu, qui n'est défendu par aucune notabilité du parti républicain, qui a arboré le drapeau du socialisme, pose en républicains méritants les hommes de la Commune de 1871, et se sépare complètement du gouvernement opportuniste.

» Pour les masses populaires, le gouvernement opportuniste, — avec ses ministres qui quittent leurs portefeuilles pour devenir directeurs ou administrateurs de grandes sociétés financières — avec un budget toujours grossissant, où plus de 300 millions, inscrits sous forme de rachat de lignes de chemins de fer, ont constitué en réalité des donations gratuites de la part de l'Etat, — ce gouvernement n'est point la vraie République.

» Aux yeux des ouvriers, les vrais dépositaires de l'idée républicaine, ce sont les adeptes de Blanqui, de Humbert, de Garel, ceux qui ont déclaré à la société française une guerre irréconciliable.

» Un autre enseignement à tirer du scrutin c'est que, dans les communes suburbaines dépendant du canton Sud-Est de Lille, l'adhésion au radicalisme a été encore plus générale et plus complète.

» Comment ce dernier phénomène s'est-il produit, et dans quelle mesure l'attitude de l'administration y a contribué depuis 1878? il est intéressant de le rechercher.

» Dans les circulaires qu'ils formulent, les préfets se posent en conservateurs pour endormir les industriels et la bourgeoisie qui possèdent.

» Mais si, à côté des programmes, nous nous reportons aux actes, nous trouvons que ceux-ci ont conspiré constamment à faire passer toute l'influence aux mains du radicalisme.

» Quand un préfet arrive dans un département, il reçoit comme consigne d'être l'exécuteur des volontés de tel personnage aimé ou redouté de l'oligarchie gouvernementale.

» Dans le Nord, ce personnage est connu de tous.

» A côté des administrations municipales et des fonctionnaires, se rencontre, dans chaque canton, et parfois dans chaque commune, un radical que le suffrage de ses concitoyens a souvent refusé d'admettre au Conseil municipal, mais qui s'est signalé à une époque plus ou moins ancienne par quelque excentricité. Ici, c'est un planteur d'arbre de liberté ; là, le triste pontife d'un enterrement civil ; ailleurs, quelque extravagant pilier de cabaret qui se pose en admirateur de Robespierre, et promet la guillotine aux prêtres et aux riches.

» Désignés à la confiance du préfet, ces hommes deviennent les correspondants habituels des sous-préfets dans les arrondissements, et du secrétaire particulier au chef-lieu.

» En ce moment, l'administration s'occupe de la désignation des membres des bureaux de bienfaisance et des administrations hospitalières. Dans un grand nombre de communes, c'est à ces étranges amis du gouvernement que l'on demande des listes de présentation.

» Dans une circulaire officielle, le préfet a témoigné publiquement de son désir de maintenir en fonctions les administrations anciennes; c'est là le programme officiel; mais les conseillers officieux étaient invités, de leur côté, à dresser leurs listes de présentation. Ce travail se poursuit, et, tandis que les républicains naïfs croient à la circulaire, les intentions qui y sont manifestées resteront à l'état de lettre morte, et le bien des pauvres sera, dans un très grand nombre de communes, confié aux amis de M. Chéri Dumez.

» Ces réflexions sur la reconstitution des bureaux de bienfaisance, nous pourrions les appliquer aussi à tous les actes de la vie administrative.

» Une demande est-elle faite par un habitant d'une commune ? ce n'est point le maire que l'on consultera pour obtenir des renseignements ; ce sera le radical de l'endroit, et, lorsqu'une faveur est accordée, c'est encore le susdit radical qui en est informé, alors même qu'il ignore parfois que la demande a été faite.

» L'administration agit ainsi pour ne pas entrer en lutte avec les représentants du radicalisme : elle subit leurs exigences, quelles qu'elles soient; ils se parent de l'épithète de « républicains », cela lui suffit; mais le jour viendra, et il n'est pas loin, où les agissements aveugles et coupables de l'administration porteront leurs fruits.

» Les radicaux introduits dans toutes les branches de l'administration, intronisés auprès des populations comme les représentants actuels du gouvernement, deviendront promptement ses maîtres, et le gouvernement opportuniste s'apercevra, mais trop tard, qu'il a lui-même fait entrer dans la place ses plus cruels ennemis.

» Ou nous nous trompons fort, ou M. Chéry Dumez était dans sa section ce représentant officieux du gouvernement opportuniste, et c'est lui, l'organisateur attitré des enterrements civils et des exhibitions libre-penseuses, s'il n'avait pas commis l'irrévérence de se porter contre les candidats agréés par le grand maître, qui aurait désigné les membres des Commissions administratives des bureaux de bienfaisance à la nomination du préfet.

» L'administration livre le pays aux radicaux; elle mine, les uns après les autres, tous les remparts de la société.

» La religion, M. Ferry tend à la proscrire de nos écoles, et tous ses subordonnés croient se faire un titre à l'avancement et aux honneurs en renchérissant sur lui. — C'est ainsi que, cette année, le sous-préfet de Douai, M. Dero-Rodrigues, dans un dîner officiel, ne craignait point de se déclarer hautement partisan du mariage des prêtres et de se faire l'écho des plaisanteries d'estaminet les plus démodées. On nous assure que grâce à cette étrange sortie, il va enfin obtenir la croix.

» D'autre part, M. Naquet continue, de ville en ville, son apostolat en faveur du divorce, et reçoit sur sa route les encouragements et les respects des administrateurs à tous les degrés.

» Chaque jour, la presse gouvernementale dénonce aux appétits de la multitude les prétendus biens appartenant aux couvents, et, tout récemment, un sous-préfet faisait, on s'en souvient, expulser de leur propriété les religieux qui avaient encouru sa disgrâce.

» Il faut que le pays se réveille devant de pareil faits.

» Les républicains modérés resteront-ils les témoins muets et impuissants du radicalisme ?

» Lors des élections d'octobre 1877, les 363 ont cherché et ont obtenu l'appui des radicaux. Le pays a payé les frais de ce concours, et, dans tous les emplois publics, dans toutes les situations, des radicaux ont été intronisés comme républicains conservateurs.

» Cette équivoque se continuera-t-elle ? cette étrange rançon sera-t-elle indéfinie ?

» L'élection de Javel, dans laquelle les électeurs parisiens ont honoré de leur mandat celui qui avait désigné Chaudey aux balles des assassins, l'élection de Lyon, l'élection de Lille, révèlent toute l'étendue du mal.

» Le remède serait l'avènement d'une administration honnête s'inspirant des intérêts du pays et non de satisfaction de partis.

» Mais pour cela, il faudrait des hommes.

» Se trouveront-ils ?

» Un avenir prochain nous le dira. »

« H. LEFEBVRE. »

—

On annonce que M. Werquin, démissionnaire, sera remplacé par M. Delecaille dans ses fonctions d'adjoint au maire de Lille.

—

La séance d'ouverture du Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, aura lieu dans la grande salle du Cercle Saint-Augustin (entrée rue Voltaire, 11 D.), le mercredi 19 novembre, à huit heures du soir.

On entendra, dans cette séance, M. le comte de Nicolaï, sur *les Œuvres de foi et de prière*, M. Ernoul, ancien ministre, sur *les Œuvres d'enseignement et de propagande*, M. de Margerie, sur *les Œuvres sociales et charitables*

Monseigneur Fava, évêque de Grenoble, président général du Congrès, fera le *discours d'ouverture*.

—

Aux lauréats de l'Université catholique, de Lille, dont nous avons publié les noms dans notre numéro d'hier, nous devons ajouter :

MM. Parmentier et Meurice qui ont obtenu une médaille spéciale d'argent pour le *droit romain*.

—

M. Dieoulombier, professeur au collège de Tourcoing, dont la santé est affaiblie, est nommé curé de Roncourt, en remplacement de M. Garçon, démissionnaire pour raisons de santé.

—

Le journal *les Missions catholiques*, dans son numéro du 7 novembre, donne une longue liste de religieux de la Congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie partis récemment pour les missions et pour les colonies; nous y lisons le nom du R. P. Dehœsenberghe, du diocèse de Cambrai, embarqué le 29 septembre, à Saint Nazaire, pour Haïti.

—

MM. les sous-officiers et soldats retraités, habitant le département, sont informés qu'un Comité d'initiative, s'est formé à Paris, pour centraliser les pétitions adressées aux Chambres afin d'obtenir l'augmentation du taux des pensions.

Pour recevoir modèle de pétition et renseignements, écrire à M. Perrot, président du comité, boulevard Sébastopol, 86, à Paris.

—

La lettre suivante, que l'*Univers* reçoit d'un de ses abonnés de Tourcoing, pose très-bien la question au sujet de la décision dans laquelle s'entête le ministre de la guerre relativement au minimum de points exigé cette année des aspirants au volontariat :

« Monsieur le rédacteur,

» L'appel à une résistance pacifique et légale, à laquelle vous convoquez, ces jours derniers, les volontaires arbitrairement exclus, a été entendu. Un comité d'action s'est formé à Lille, à l'effet d'obtenir le plus grand nombre de cotisations destinées à couvrir les frais du procès porté devant le conseil d'Etat.

» Ce n'est pas seulement l'esprit de la loi qui a été sacrifié, mais encore le texte. Comme vous le disiez, l'Assemblée nationale, en instituant le volontariat, avait compris que l'obligation du service militaire personnel était incompatible avec la sauvegarde des multiples intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Elle avait fait œuvre de sagesse et de bonne administration, ces intérêts étant très-respectables.

» M. le ministre a vu uniquement l'intérêt de l'armée et lui a tout subordonné. Il a plutôt fait œuvre de parti; il a pris conseil de ses seules aspirations, ou subi l'influence de certaines activités brouillonnes qui s'agitent dans les couloirs de l'Elysée et du palais Bourbon, faisant fi de l'esprit d'une loi qui comptait déjà six années, ce qui peut paraître prodigieux en temps de république.

» Quand M. le ministre se serait tenu strictement dans le texte de la loi, la protestation qui s'élève énergique et puissante de tous les points du territoire, suffisait pour l'avertir qu'il devait respecter les intentions du législateur.

» J'ai dit, ce qui est plus grave, que le texte de la loi était également sacrifié. Que dit en effet la loi :

Art. 53. — Les jeunes gens qui ont obtenu les diplômes de bachelier, etc., etc., sont admis avant le tirage au sort...

Art. 54. — Indépendamment des jeunes gens indiqués en l'article précédent, sont admis... ceux qui ont satisfait à un des examens exigés par les différents programmes préparés par le ministre de la guerre. Le ministre fixe, chaque année, le nombre des engagés conditionnels d'un an, spécifiés au *présent article*. Ce nombre est réparti par *régions déterminées*, conformément à l'article 36, et *proportionnellement* au nombre des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement de l'*année précédente*.

» Or, M. le ministre, en fixant, pour *toute la France*, à 45 le minimum des points, a méconnu le texte de la loi, qui veut que les volontaires soient répartis par « régions déterminées ». Il eût été servi par le plus heureux des hasards — probablement le même qui présida à la formation du monde — si, par cette mesure générale, « la répartition » s'était faite, « dans chaque région, proportionnellement au contingent de l'année précédente. »

» Remarquons, en passant, que dans cette répartition doivent être compris les seuls volontaires rentrant dans l'article 54. Les bacheliers et autres privilégiés restent en dehors.

» Tel est le point juridique qui sera soumis à l'examen du conseil d'Etat. On s'est demandé si le conseil d'Etat, un peu trop à la dévotion du gouvernement, jouissait d'une assez grande indépendance pour statuer en toute liberté.

» Espérons, pour l'honneur national, que ce grand corps, malgré certaines attaches gouvernementales qui l'honorent peu, n'a pas perdu le sentiment de sa haute mission, et que justice sera rendue.

» Que tous les intéressés se groupent et se cotisent pour couvrir les frais de procédure. Pour plus amples renseignements, s'adresser au *Comité lillois*, café Français, Grand'Place, 5, à Lille.

» Recevez, etc. »

—

Nous engageons le public à vérifier avec soins les pièces de 5 fr. en argent. Il en circule beaucoup du Pérou et du Chili, qui ne valent que 4 fr. C'est surtout à Paris qu'on court grand risque de recevoir ce genre de monnaie.

Incendies à Tourcoing

Les incendies se succèdent à Tourcoing ; on en a malheureusement compté deux assez importants la semaine dernière, deux autres ont éclaté ce matin.

Le premier incendie s'est déclaré, vers 5 heures et demie, dans l'atelier de M. Bermyn, peintre en bâtiments, rue Nationale.

Les pompiers sont arrivés en toute hâte mais le feu était mis hors d'état de nuire ; un ouvrier tailleur, dont la chambre avoisine l'atelier, l'avait aperçu dès sa naissance. Les secours immédiatement organisés par les voisins ont coupé les flammes en quelques minutes.

Néanmoins il en résulte quelques dégâts qu'on peut évaluer à 250 francs environ ; il y a assurance à l'*Abeille*. Les pertes portent sur des toiles d'emballage, une caisse de bien d'outremer qu'on venait de déballer, et une caisse de blanc de Saturne. Le colombier qui se trouve au-dessus de l'atelier a été détruit. Heureusement que la trappe était ouverte ; les pigeons assez nombreux ont pu s'échapper.

L'origine du feu s'explique de la manière suivante :

L'atelier incendié est attenant au four de la boulangerie de l'Hôtel-Dieu : le mur contigu est vieux et criblé de fissures. En outre, la paille et les toiles de l'emballage qu'on venait de défaire, étaient posées contre ; de sorte qu'il n'a fallu qu'une étincelle échappée du four pour communiquer l'incendie.

On a enlevé immédiatement les bouteilles d'essence qui auraient singulièrement activé la flamme.

—

A peine la cloche d'alarme cessait-elle pour le premier incendie qu'elle reprenait sa sonnerie lugubre pour en signaler un second.

Celui-ci s'est déclaré vers 6 heures trois quarts, dans un magasin de fourrages, appartenant à M. J.-B. Desurmont, brasseur, rue de Gand, 4.

Ici le feu a, tout de suite, pris des proportions considérables. Comme les pompiers étaient sur pied, ils ont eu vite organisé les secours. La pompe à vapeur fut installée dans la cour de la brasserie, et une autre pompe, dans celle de la maison de M. Paul Wattinne, dont un corps de logis touchant au magasin incendié, était très-menacé. Après une heure et demie d'efforts dignes d'éloges, le feu s'est complètement éteint ; les fourrages étaient détruits, le toit du magasin, troué à plusieurs endroits, mais la maison d'habitation de M. Desurmont n'était pas touchée. Le bâtiment contigu de M. Paul Wattinne a été très-endommagé par le feu d'abord, qui a détruit la partie supérieure, et par l'eau, dont les locaux du bas ont été inondés.

Les pertes s'élèvent de 10 à 15,000 francs chez M. Desurmont; elles portent sur la destruction des fourrages et des écuries. Elles sont évaluées chez M. P. Wattinne, à 6 ou 7,000 francs, portant sur des objets de buanderie et des parties de mobilier.

On ne sait à quoi attribuer la cause de ce deuxième incendie. Les uns disent qu'il est dû à l'échauffement spontané de l'hivernage, d'autres croient, que des flammèches ou des étincelles venues de la brasserie auront pénétré dans le magasin incendié par les fenêtres toujours ouvertes. Il y a sept chevaux dans les écuries, quatre étaient déjà au travail, les trois qui restaient ont pu être sauvés.

Le feu s'est communiqué très vite au bâtiment de M. Paul Wattinne, par le grenier où étaient entassées des matières très combustibles, telles que copeaux.

Parmi les notabilités qui se trouvaient sur les lieux du sinistre, on a remarqué MM. Seynave et Dervaux, adjoints, et plusieurs conseillers municipaux, entr'autres M. L. Pollet-Hassebroucq. M. le commissaire central était aussi présent.

—

Etant à combattre le deuxième incendie les pompiers ont été avertis qu'un troisième venait d'éclater à la Croix-Rouge.

Un groupe d'entre eux s'est détaché avec une pompe, et s'est rendu à l'endroit indiqué.

C'était une fausse alerte; néanmoins, les courageux pompiers, n'écoutant que leur devoir, ont fait le tour du quartier. Nos félicitations sincères.

—

Comme nous l'avons annoncé avant-hier, c'est lundi prochain, 17 novembre à 6 heures, qu'aura lieu la fête d'inauguration du patronage Saint-Michel, rue d'Alsace.

Une allocution sera prononcée par le R. P. Gevron, dominicain.

Voici le programme de la soirée récréative :

PREMIÈRE PARTIE. — Ouverture de la *Dame Blanche*, Symphonie. — Fantaisie pour flûte, M. Dubocage. — *Rhapsodie hongroise*, de Liszt, MM. Koszul et Meyer. — Chansonnette, M. Cocheteux. — Air varié pour violon, de Bériot, M. Dujardin. — *Boléro* pour piano et harmonium, MM. Koszul et Meyer.

DEUXIÈME PARTIE. — *Démence de Charles VI*, drame en trois actes, imité de l'Opéra de Casimir Delavigne. Distribution de la pièce : Charles VI, roi de France, MM. Versavel. — Le Dauphin, Wattel. — Le duc de Bourgogne, Souxdorf. — Bedfort, commandant des troupes anglaises, Desbonnets. — Raymond, gardien des tombeaux, Griaux. — Jehan, fils de Raymond, Dujardin. — Saintrailles, chevalier, Deburgrave. — L'homme de la forêt du Mans, ***. — Chevaliers, Peuple, Anglais, ***. — La scène se passe à Paris, en 1422. — *Premier Acte* : Chansonnette, M. Cocheteux. — *Deuxième Acte* : Quête au profit du patronage Saint-Michel. — *Troisième Acte* : Chansonnette, M. Cocheteux. — Ouverture de *Poète et Paysan*, Symphonie. — La Symphonie sera dirigée par M. Koszul.

—

La *Grande-Harmonie* fera ses exécutions habituelles de Sainte-Cécile le lundi 24 novembre à 11 heures 1/2 à l'Eglise St-Martin, et le dimanche 30 novembre à l'Eglise Notre-Dame à la messe de 11 heures 1/2 ; elle y fera entendre les morceaux suivants :

1° Ouverture d'Obéron, arrangée par V. Bender, — C. M. Weber.
2° Andante de la 6ème Symphonie (la Surprise), arrangé par L. A Boulcourt — Haydn.
3° Fantaisie originale, — Victor Delannoy.

Le banquet de Sainte-Cécile aura lieu cette année dans le Salon de l'Hôtel des Pompiers le lundi 24 courant à 4 heures du soir ; à cet effet le Conseil d'Administration prévient les anciens musiciens et les membres de la Section Symphonique de la *Grande-Harmonie* que ceux d'entr'eux qui désireraient participer à ce banquet seront les bienvenus et pourront le faire aux mêmes prix, et conditions que les musiciens ordinaires ; seulement il est nécessaire qu'ils envoient leur adhésion au plus tard pour le jeudi soir 20 courant chez le secrétaire (M. Gve Hoffmann, rue de Sébastopol, 49).

—

Le cercle harmonique des *Amis Réunis* fera célébrer sa messe de Sainte-Cécile, dans l'église Notre-Dame de Tourcoing, le lundi 24 novembre à 11 heures du matin.

Nous donnerons dans un prochain numéro les morceaux qui seront exécutés à cette cérémonie.

—

La société chorale *La Lyre roubaisienne* offrira, demain dimanche, à ses membres honoraires une soirée bachique qui sera donnée au siége de la société, au *Demi-Cercle*, place Notre-Dame. En voici le programme :

PREMIERE PARTIE. — 1. Chœur *Les mineurs*, *Lyre roubaisienne*. — 2. *Les premières lettres d'amour*, M. Batteur. — 3. *L'esclave nègre*, M. Debaudringhien. — 4. Air varié pour piston, M. Toulet. — 5. Opéra, *Galathée*, M. H. Dessat. 6. Air varié pour saxophone, M. Tiberghien. — 7. Romance, M. Bauduin. — 8. *Mon bonheur le voilà*, M. Libossart. — 9. *Chansonnette comique*, M. Mariage.

DEUXIEME PARTIE. — 1. Chœur, *Les moissonneurs*, *Lyre roubaisienne*. — 2. *Souvenirs divers*, M. Batteur. — 3. *Le fils du porte-drapeau*, scène dramatique, par M. Libossart. — 4. Air varié pour saxophone, M. Tiberghien. — 5. Le *Sacrifice d'Abraham*, par M. Debaudringhien. — 6. Duo, *Les nuits d'été*, par MM. Ringeval et Bauduin. — 7. Air varié pour piston, M. Toulet. 8. La *Calomnie*, barbier de Séville, M. H. Dessat. — 9. Chansonnette comique, M. Mariage.

Le piano sera tenu par M. Wughe.

—

M. Charles Decottignies, qui depuis quelque temps a ouvert une campagne contre la Société des auteurs, va publier sous peu de jours une brochure intitulée : « *La Société des auteurs. Le peu de bien qu'elle fait, le mal qu'elle a fait, fait ou fera.* »

—

L'*Echo* annonce que M. Imbs, l'inventeur de la simili-soie, fera mercredi soir, 19 courant, une conférence à la Société industrielle, dans le Comité de filature et de tissage, à Lille.

—

Un homme, paraissant âgé de soixante ans environ, gisait, hier après midi, sur un des trottoirs de la rue Pellart. Aux personnes qui l'interrogeaient sur sa situation, il répondait qu'affligé de rhumatismes, il ne pouvait plus travailler et, partant, se trouvait dans la plus profonde misère. Les passants s'apitoyaient sur le sort de ce malheureux et donnaient qui un gros sou, qui deux, qui trois. Mais un prodige s'opéra tout-à-coup devant les curieux stupéfaits. On vit cet homme, qui se disait dans l'impossibilité de marcher, se lever d'un bond et courir comme un lièvre. La vue du képi d'un agent de police avait fait ce miracle. L'agent, mis au courant de ce qui venait de se passer, courut comme... deux lièvres, atteignit le faux rhumatisé et, après un court interrogatoire, le conduisit chez M. le commissaire du troisième arrondissement.

Cet homme, nommé Jean Vandenbeulque, venait d'arriver d'Ypres, où il était ouvrier tailleur. Robuste et bien portant, il a été mis au violon.

—

Nous continuons à enregistrer succinctement tous les vols qui se commettent journellement à Roubaix.

Une double accusation pèse en ce moment sur Henri Vraux, rattacheur, demeurant au fort Demessine. Il a pénétré dans un cabaret de la rue du Fontenoy et a enlevé des vêtements appartenant au cabaretier. Il a aussi lésé les intérêts d'un entrepreneur en détournant des matériaux qu'il a utilisés à son profit. Vraux est en prison.

Marie Battens, elle, ne s'est pas laissée prendre. Après avoir complètement dévalisé la garde-robe de Mme Sylvie Ghislinck, de la rue de Lille, elle est allée se fixer au Mont-à-Leux. Mais gare à l'extradition !

Une ouvrière soigneuse, Sophie Collier, de la rue de l'Espérance a aussi en ce moment des démêlés avec la justice. Sous prétexte d'entretenir avec Mme veuve D... des relations de bon voisinage, elle lui rendait de fréquentes visites. Or, à la suite d'une de ces visites, Mme D... a constaté la disparition de plusieurs reconnaissances du Mont-de-piété. Elle a dénoncé à la police Sylvie Collier, comme étant l'auteur de ce vol. Les reconnaissances ont, en effet, été trouvées en possession de cette dernière.

Nous avons signalé, il y a quelques jours, le nombre toujours croissant des rôdeurs qui n'attendent qu'une occasion pour mettre la main sur tout ce que le hasard leur met sous les yeux. Cette occasion s'est plusieurs fois présentée dans la journée et dans la soirée d'hier. On enlevé la montre de M. Raymond Herland, maréchal-ferrant, demeurant au *Pont-Rouge* ainsi que celle d'un habitant du Pile, M. Jacques Essère, chauffeur chez MM. Motte et Blanchot. Les voleurs ont réussi à garder l'incognito.

Comme le héros de l'*Allumette entre deux feux*, Julien Lecomte, de la rue de Wasquehal, élevait de nombreux lapins sur la multiplication desquels il fondait des espérances de fortune. Mais hélas ! le Roubaisien propose et... les voleurs disposent. Hier matin, la cabane qui abritait ces estimables rongeurs était veuve de ses hôtes. Un voleur les avaient tous enlevés.

—

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier, à six et quinze jours de prison, deux ouvriers de Roubaix, Augustin Delbecque et Alexandre Pailly, qui s'étaient énivrés et avaient injurié les agents de police. Pailly a, en outre, été condamné à 21 francs d'amende.

—

On lit dans la *Liberté* :

« Il y a quelques jours nous parlions d'un jeune homme qui s'était suicidé sur la route de Nanterre.

» Une enquête a été commencée par M. Macé, chef de la sûreté de Paris. Comme les boutons en métal du pantalon portaient l'adresse de M. Rousseau, tailleur à Lille, la photographie du suicidé, faite à la morgue, fut expédiée à ce tailleur, qui reconnut immédiatement un de ses clients nommé François B..., parti de Lille avec la ferme intention de se donner la mort.

» Une lettre reçue par la famille de ce jeune homme, le lendemain même de sa mort, les avait du reste informés de ce suicide. »

—

Les funérailles de M. Henri Bénard, chef de la musique du bataillon des sapeurs-pompiers de Lille, auront lieu dimanche prochain à 8 h. 3/4.

—

L'état du sieur André Desprez, victime de la tentative d'assassinat dont la caserne Saint-Maurice, à Lille, a été le théâtre, mercredi soir, s'est quelque peu amélioré. — Le projectile, qui s'est logé près du poumon gauche, n'a pu encore être extrait, mais on espère que si aucune complication ne survient aujourd'hui, tout danger sérieux aura disparu.

Wilcot a subi, depuis son arrestation, plusieurs interrogatoires. Il a déclaré que son état d'ivresse était tel au moment du crime qu'il ne se rappelle rien de ce qui s'est passé.

—

Vendredi, vers huit heures et demie du matin, la femme D..., domiciliée, cour Delébart à Fives, vaquait aux soins de son ménage dans une place du rez-de-chaussée, lorsque soudain des cris : au feu ! retentirent. Ils étaient poussés par un voisin qui venait de voir de la fumée s'échapper d'une chambre du second étage.

Mme D..., qui avait laissé son jeune fils Charles, âgé de 4 ans et demi seul dans cette chambre, monta affolée et trouva au milieu d'une épaisse fumée, l'enfant évanoui et ne donnant plus signe de vie. On juge du désespoir de la pauvre mère !

Heureusement, un médecin arrivé aussitôt, prodigua des soins à la victime qu'il put rappeler à la vie après un quart d'heure d'anxiété terrible.

L'enquête a démontré que le feu qui a consumé quelques objets de literie, a été mis par l'enfant à l'aide d'allumettes qu'il avait trouvées dans sa chambre.

—

DOUAI. — Sous le titre : UN PROCÈS, la *Gazette de Douai* publie la nouvelle suivante :

« On trouve inscrit au rôle des affaires qui doivent être plaidées devant le tribunal de Douai, le jeudi 20 novembre prochain, l'intitulé suivant :

299 — *Linez contre Crépin — (Lecq)*.

On affirme que l'action est intentée par la gérance du journal l'*Ami du peuple* à la propriété du même journal, en paiement de sommes se rattachant à l'exploitation du dit organe de publicité. »

— On lit dans l'*Indépendant de Douai* :

« M. le recteur de l'Académie de Douai se propose de tenter en notre ville la fondation d'un *cours normal supérieur* destiné à former des maîtresses adjointes pour les écoles normales d'institutrices du ressort.

» Les élèves de cet établissement seraient boursières de l'Etat et internes d'un pensionnat entretenu par la ville de Douai. Elles auraient pour maîtres des professeurs du Lycée et de la Faculté.

» De tels avantages ne peuvent être accordés qu'à des jeunes filles offrant les meilleures garanties d'intelligence, de savoir, d'aptitude à l'enseignement et de moralité. Les candidates aux bourses du cours normal supérieur de Douai devraient donc être pourvues du brevet primaire supérieur, être âgées de 20 ans au moins, de 25 ans plus, avoir professé pendant deux années au moins dans une école publique et n'avoir obtenu que d'excellentes notes pendant leur temps d'exercice.

» En attendant qu'un registre d'inscription soit ouvert au secrétariat de l'Académie, M. le recteur a adressé une circulaire aux inspecteurs d'Académie, pour les prier de lui faire connaître sur combien d'aspirantes, remplissant les conditions ci-dessus, on pourrait compter dès aujourd'hui.

» Une commission d'examen sera constituée aussitôt que leur réponse sera parvenue. »

On comprend aisément le véritable but de M. le recteur.

— BÉTHUNE. — M. le docteur Dumortier, médecin militaire au 73e, est décédé avant-hier à l'âge de 38 ans, frappé d'apoplexie foudroyante. Décoré de plusieurs médailles pour ses services, M. Dumortier était proposé pour la croix de la Légion-d'Honneur. Son corps sera transporté à Aire, sa ville natale.

— LESDAIN. — Un incendie s'est déclaré le 11 novembre courant, dans une grange attenante aux maisons d'habitation des sieurs Lefèbvre Delhalle et Benoit Delhalle de cette commune. Le feu s'est rapidement communiqué à ces maisons et en moins de deux heures a terminé son œuvre de destruction.

Ces bâtiments étaient assurés à la Compagnie *le Soleil*, pour 400 fr.

— BRUAY. — Ces jours derniers, le nommé Eugène Midor, manouvrier, domicilié à Bruay, se